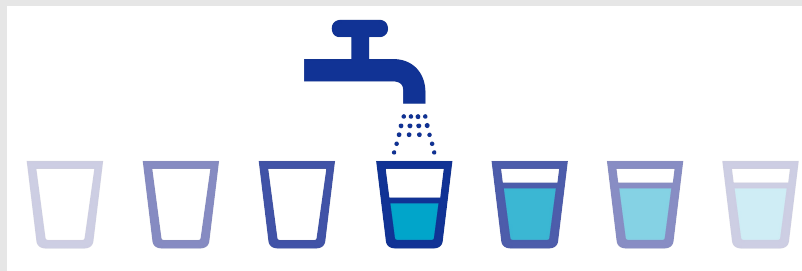


Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2010

Sommaire

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	12
ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	13

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable.

La commune adhère également au syndicat :
S.U. SUD DU LOT pour la compétence eau potable (abords)

2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 518 habitants

3. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008.
La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2019.

4. PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

5. RESSOURCES EN EAU

▪ Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/j]	Prélèvement 2009 [m³]	Prélèvement 2010 [m³]	Variation 2009/2010
Forage de Brot-Clairac CLAIRAC Prélèvement en nappe souterraine	2 600	243 854	235 057	-3,61 %
Total des prélèvements [m³]		243 854	235 057	-3,61 %

▪ Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2009 [m³]	Production 2010 [m³]	Variation 2009/2010
Usine de Brot-Clairac (forage et station de traitement-déferri-sation) CLAIRAC	2 600	241 458	232 682	-3,63 %
Total produit [m³]		241 458	232 682	-3,63 %

6. NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 666	1 680	+0,84 %
Nombre d'abonnements non domestiques (municipaux, industriels, agricoles...)	63	62	
Nombre total d'abonnements	1 729	1 742	+0,84 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les clients municipaux ou « gros consommateurs » sont les suivants :

Volume consommé par les principaux abonnés (m³)	2009	2010	Variation 2009/2010
Gendarmerie Aiguillon 47	498	415	- 16,7 %
Maison Retraite Aiguillon	9 558	8 953	- 6,3 %
Piscine	12 341	12 841	- 4,1 %
Stade 1	6 103	3 544	- 41,9 %
Stade 2	3 833	1 333	- 65,2 %

7. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2009	2010	Variation
Volume produit	241 458	232 682	-3,63 %
Volume importé			
Volume exporté	- 17 411	- 24 715	+41,95 %
Volume mis en distribution	224 047	207 967	-7,18 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	144 819	143 007	-1,25 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	43 365	39 294	-9,39 %
Volume total vendu aux abonnés	188 184	182 301	-3,13 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 85 m³ par an.
 Elle était de 87 m³ en 2009.

▪ *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2009 [m³]	Exporté en 2010 [m³]
NICOLE	16 825	15 230
S.I. CLAIRAC CASTELMORON	586	9 485
Volume total exporté	17 411	24 715

8. LONGUEUR DU RÉSEAU

Linéaire du réseau (km)	2009	2010	Variation%
Canalisations	45,4	45,4	/
Branchements	17,8	17,8	/
Total réseau de distribution (km)	63,2	63,2	/

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

9. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/11/2007	Fixation de la tarification de la part communale à compter du 01/01/2008

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

10. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

▪ *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
Redevance de pollution domestique	0,2230	0,2550

11. LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,32	37,92	+1,61 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,6840	0,6950	+1,61 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,24	0,2506	+4,42 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,06	0,0577	-3,83 %
	Redevance de pollution domestique TVA	0,223 5,5 %	0,255 5,5 %	+14,35 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

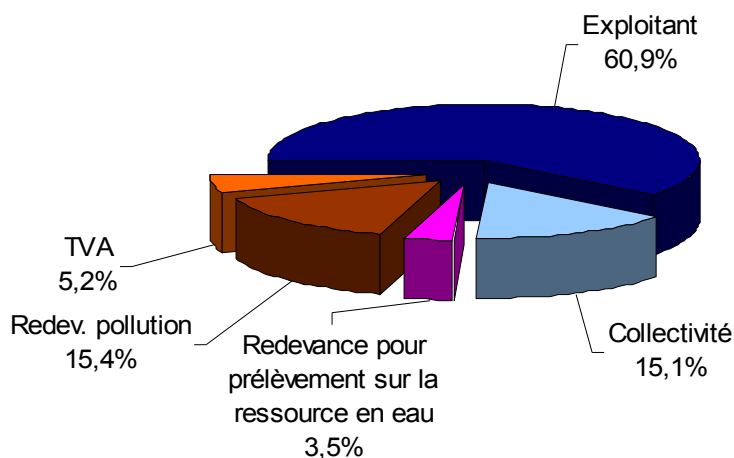
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	119,40	121,32	+1,61 %
Collectivité	28,80	30,07	+4,41 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,20	6,92	-3,89 %
Redevance de pollution domestique	26,76	30,60	+14,35 %
TVA	10,02	10,39	+3,69 %
Total [€ TTC]	192,18	199,30	+3,70 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,15 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,66 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



12. RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	49 599,00 €	48 690,00 €	-1,83 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 71,37 €		
Total recettes de vente d'eau	49 527,63 €	48 690,00 €	-1,69 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	197 985,00 €	198 189,00 €	+0,10 %
dont abonnements	64 111,43 €	/	/
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 205,92 €	/	/
Total recettes de vente d'eau	197 779,08 €	198 189,00 €	+0,21 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

13. QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	14	0	100 %	/
Conformité physico-chimique	6	0	100 %	/

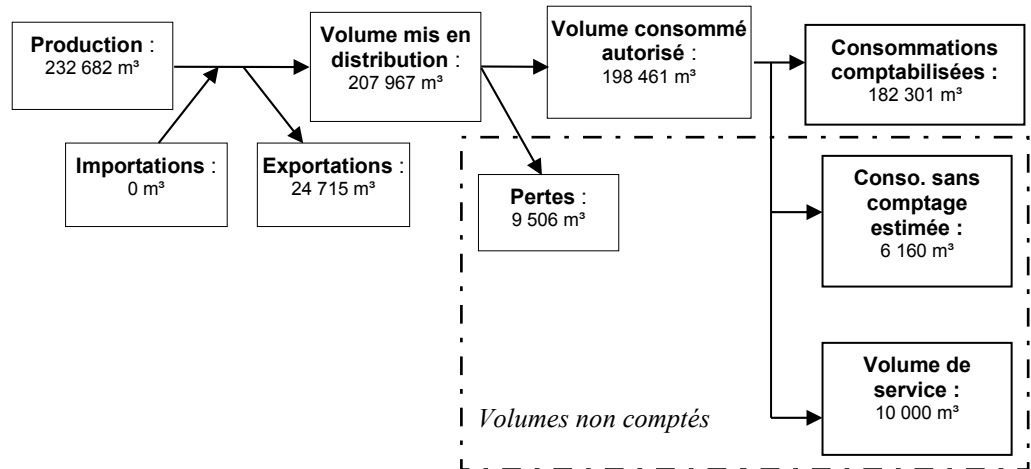
14. PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>
80 %

La valeur de 80 % correspond à un état d'avancement quasiment finalisé pour la démarche de protection de la ressource (périmètres de protection) : arrêté préfectoral mis en œuvre.

15. PERFORMANCE DU RÉSEAU



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 6 160 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 10 000 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution [%]	69.4 %	78.2 %	97.5 %	91.5 %	98 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	7,1	4,6	1,3	2,2	1,3

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	6,1	3,7	0,3	1,2	0,3

16. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement sont des facteurs clé pour une politique patrimoniale efficace et pérenne.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux mesure l'avancement de cette démarche.

	2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [%]	40 %

La valeur de 40 % indique que la collectivité dispose d'informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux).

La démarche reste à poursuivre par :

- la connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations,
- la localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation ...) et des servitudes,
- la localisation et l'identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement),
- l'existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).

17. RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Le tableau suivant détaille le calcul du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable égal à la moyenne sur 5 ans du linéaire renouvelé total (par le délégataire et par la collectivité) rapporté à la longueur totale du réseau.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	0.17 %	0	0	0.74 %	0.37 %
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) [ml]	44 824	45 364	45 364	45 364	45 364
Longueur renouvelée totale [ml]	75	275	0	336	Pas de données

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

18. TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

○ *Renouvellement du délégataire*

Objet des travaux	Montant de travaux
BRANCHEMENTS : Renouvellement de 3 branchements pour 50ml	
COMPTEURS : Renouvellement de 400 compteurs bloqués ou vétustes	
FORAGE BROT : <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement télétransmission - Equipement chloration 	
CHÂTEAU D'EAU JULES FERRY : Renouvellement télétransmission	

○ *Branchements en plomb*

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2009	2010
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0

19. ETAT DE LA DETTE

A compléter par la collectivité.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

20. AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2009	2010
montants des abandons de créance	392,00 €	573,05 €